

L'ENVIRONNEMENT *en France*

Catalogage Électre-Bibliographie

L'environnement en France / Ifen - Paris : La
Découverte, 1998

ISBN 2-7071-2894-5

Rameau : environnement : France

politique de l'environnement : France

pollution : France

Dewey : 304.1 : Écologie et population. Écologie
humaine

Public concerné : Tout public

*Le Code de la propriété intellectuelle interdit expres-
sément, sous peine des sanctions pénales réprimant
la contrefaçon, la photocopie à usage collectif sans
autorisation des ayants droit.*

*Nous rappelons donc qu'aux termes des articles
L 122-10 à L 122-12 du Code de la propriété intellec-
tuelle toute photocopie à usage collectif, intégrale ou
partielle, est interdite sans autorisation du Centre
français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20,
rue des Grands-Augustins, 75006 Paris). Toute autre
forme de reproduction, intégrale ou partielle, est éga-
lement interdite sans l'autorisation de l'éditeur.*

© Éditions La Découverte & Syros et Institut français
de l'environnement, Paris et Orléans, 1998.

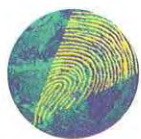
Ouvrage publié par **Ifen**
Institut français de l'environnement
61, boulevard Alexandre-Martin
45058 ORLÉANS cedex 1

Éditions **La Découverte**
9 bis, rue Abel-Hovelacque
75013 PARIS

Réalisation **Graphies**
13, chemin des Prés
Zirst 4403
38944 MEYLAN cedex

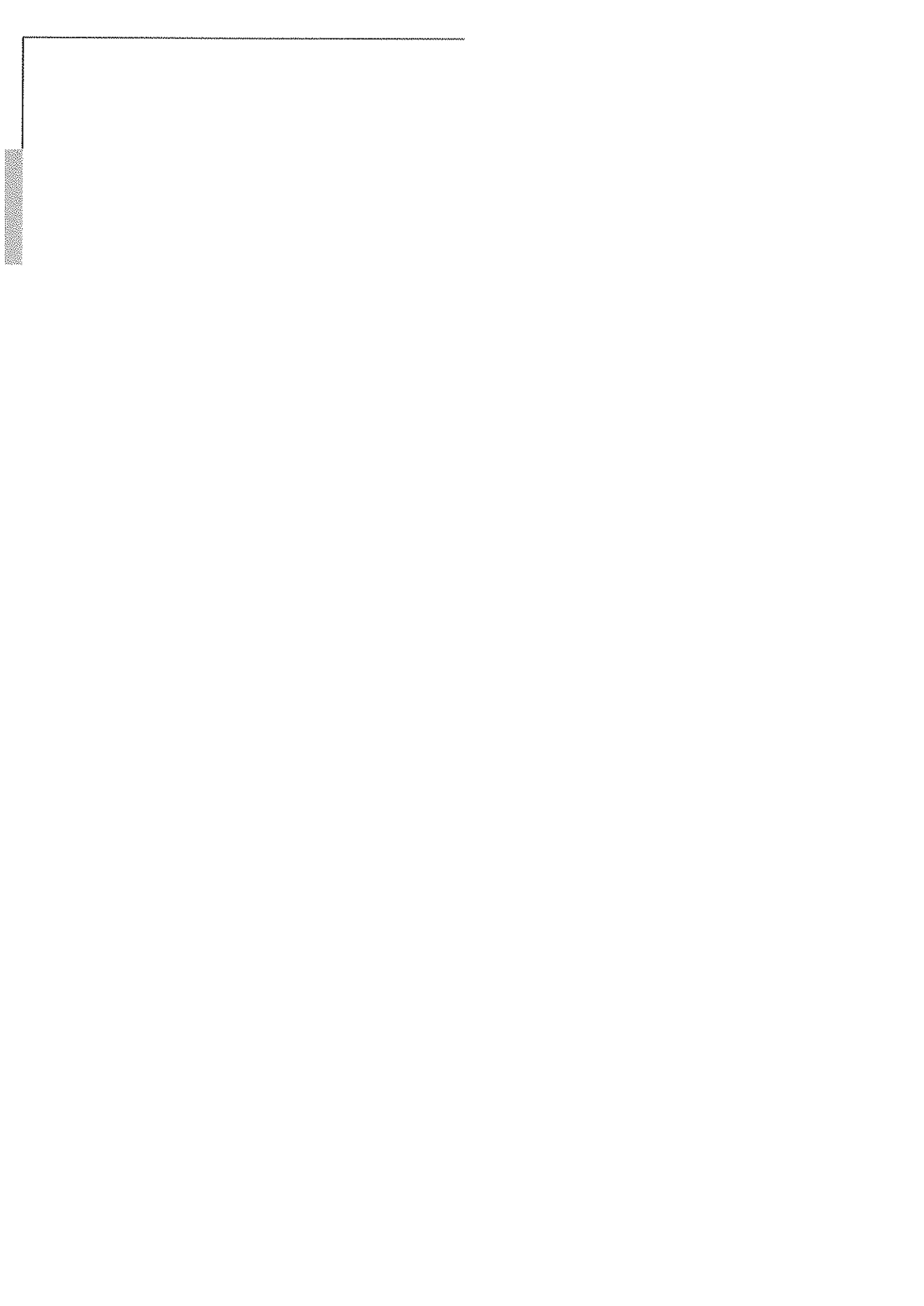
L'ENVIRONNEMENT *en France*

Édition 1999



ifen *institut français de l'environnement*

Éditions
LA DÉCOUVERTE



Les auteurs

Ouvrage collectif réalisé sous la direction de
Thierry Lavoux, chef du département Études et Synthèses
et **Cécile Rechatin**, chef de projet.

Coordination générale et secrétariat de rédaction : *Natacha Berlin* et *Nathalie Sailleau*.

Secrétariat administratif : *Elisabeth Collet*.

Cartographie et traitement des données :

Chrystel Leroux-Scribe, *Sophie Menand*, *Muriel Ploton*,
sous la direction de *Philippe Boiret* et *Michel Lacaze*.

Aide rédactionnelle : *Loïc Chauveau* (journaliste).

Encadrés juridiques : *Denise Juin*

■ Introduction : *Jacques Theys*, directeur scientifique.

L'état des milieux et les territoires

■ Les eaux continentales : *Philippe Crouzet*, *Pascal Babillot*, *Jennifer Leonard*.

■ Les eaux marines : direction de l'Environnement et de l'Aménagement littoral de l'Ifremer sous la coordination de *Michel Houdart*.

■ L'air : *Mark Tuddenham* (Heptech).

■ Les sols : département de Science du sol de l'Inra sous la coordination de *Denis Baize*.

■ L'occupation des terres, l'aménagement du territoire et le paysage : *Cécile Rechatin*, *Thierry Lavoux*.

■ Le patrimoine naturel : *Laurent Dubautois*.

■ Le littoral et la montagne : *Michel Marchand* (Cedre), *Bernard Patin* (parc des Écrins).

■ L'environnement urbain : *Philippe Mirenowicz* (Gerpa).

Les pressions sur l'environnement

■ Les émissions : *Mark Tuddenham* (Heptech), *Jean-Pierre Fontelle* (Citepa), *Michel Marchand* (Cedre).

■ Les déchets : *Alain Wicker* (Geometra Conseil).

■ Les produits chimiques : *Jean-Marc Fauconnier* (consultant).

■ Les OGM : *Cécile Rechatin*.

■ Le bruit : *Bernard Barraqué* (CNRS), *Nathalie Sailleau*.

■ Les risques naturels : *Nathalie Sailleau*.

■ Les risques technologiques : *Jean-Marc Fauconnier* (consultant).

■ L'agriculture : *Joseph Racapé* (ministère de l'Environnement), *Cécile Rechatin*.

■ La pêche : *Jean-Paul Troadec* (consultant).

■ La forêt : *Jean de Montgolfier* (Engées).

■ L'énergie : *Mark Tuddenham* (Heptech), *Pierre Chapuy* (Gerpa).

■ L'industrie : *Pierre Chapuy* (Gerpa).

■ La construction : *Jean Baillon* (Auxirbat).

■ Les transports : *Jean-Pierre Orfeuill* (Inrets).

■ Le tourisme : *Jean-Paul Céron* (Grudeau-CNRS).

Les acteurs de l'environnement

■ La société et l'environnement : *Michelle Dobré*.

■ Les professionnels de l'environnement : *Jérôme Roch* (Heptech), *Cécile Rechatin*.

■ L'action des collectivités locales : *Agathe Couvreur* (Bipe).

■ La politique de l'État : *Thierry Lavoux*, *Odile Timbart* (ministère de la Justice).

■ L'action internationale sur l'environnement : *Thierry Lavoux*, *Constance Corbier* (ministère de l'Environnement).

Réalisation de l'ouvrage : Graphies

Direction : *Christian Couvert*

Maquette et mise en page : *Alexandre Kosnicarevic*

Infographie : *Christian Couvert*, *Angel Felices*, *Philippe Mouche*, *Hélène Bareau*

Directeur de la publication : *Bernard Morel*, directeur de l'Ifen.



Ce rapport sur l'état de l'environnement en France est le dernier du XX^e siècle. Il ouvre donc l'occasion de dresser un bilan des progrès réalisés depuis plusieurs décennies, mais aussi de dessiner les premiers contours de ce que seront les problèmes d'environnement au cours du prochain siècle.

Les hasards du calendrier font en effet, qu'au moins dans une période historique récente, chaque changement de siècle ait coïncidé avec une révolution majeure dans les techniques, l'économie ou les modes de vie. Les débats récents sur les OGM, « l'explosion » des technologies de la communication et la perception, désormais quotidienne, des effets de la globalisation économique et de l'intégration européenne témoignent, en effet, que nous sommes déjà entrés dans un nouveau siècle. Et cela aura nécessairement des répercussions sur l'environnement futur et sa gestion.

Depuis le dernier rapport publié en 1994, le débat sur l'environnement s'est incontestablement déplacé, reflétant partiellement ces transformations à venir. Le début des années quatre-vingt-dix avait été marqué par la conférence de Rio et par une forte mobilisation sur les « risques globaux ». La seconde moitié de la décennie amorce plutôt un certain recentrage sur les préoccupations quotidiennes et locales liées à la santé, à la vie en ville et à la consommation – seuls les experts restant fortement mobilisés sur la biodiversité ou le changement climatique. Avec la multiplication des « pics de pollution », la qualité de l'air en ville a pris une importance majeure au niveau national ou local, vingt ans après les États-Unis. La pression des circonstances et une inquiétude sans cesse croissante pour la santé ont sensiblement élargi la liste des menaces, le plus souvent invisibles, liées aux produits toxiques et contaminants « en trace » : amiante, pesticides, particules fines (diesel), benzène et composés organiques volatils, peintures au plomb, champs électromagnétiques ou rejets nucléaires. De nouvelles sources

de préoccupations et parfois de conflit avec l'environnement sont apparues dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation (ESB, plantes transgéniques, mise en place difficile de « Natura 2000 », etc.). Mais on a, également, pris conscience des effets secondaires des politiques de l'environnement : accumulation des boues de stations d'épuration, risques liés à l'incinération (dioxine), surfréquentation des parcs nationaux.

Trois mots résument ces évolutions récentes : complexification, incertitude, précaution. Il faut se résigner à l'idée que la liste des problèmes d'environnement n'est pas figée une fois pour toutes, et que beaucoup des risques ne pourront être anticipés, ni même mesurés, avec certitude.

A l'intérieur de cette limite, le présent rapport cherche à apporter le plus d'éléments chiffrés pour répondre essentiellement à trois questions :

- quel bilan peut-on faire de la situation de l'environnement en France, après trois décennies de politiques publiques ?
- quel héritage laisserons-nous pour la décennie à venir et au-delà ?
- quels problèmes nouveaux semblent devoir émerger à proche échéance ?

Sans chercher à en résumer le contenu, on se limitera, sur chacun de ces points, à un bref commentaire.

Des progrès réels mais plus lents que prévus

Les séries longues manquent. Les données dont on dispose permettent cependant de prendre, dans beaucoup de domaines, la mesure des progrès accomplis depuis une, deux ou trois décennies. La plupart des émissions dans l'air sont en décroissance : non seulement le dioxyde de soufre (- 70 % en quinze ans, de 1980 à 1995), mais aussi les poussières, le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, les hydrocarbures volatils, et de manière encore plus sensible, le plomb ou les CFC – dont l'utilisation est

appelée à disparaître. La pollution industrielle de l'eau est également en recul sensible, comme les rejets de phosphate ou ceux des grandes agglomérations. L'effort fait sur le littoral est particulièrement remarquable puisqu'en dix ans, on est passé d'un taux de conformité des eaux de baignade de 70 % à plus de 90 %. Même les excédents de nitrates agricoles régressent tandis que la consommation d'engrais stagne. Parallèlement la superficie des espaces protégés est en augmentation (environ 10 % en cinq ans) et l'on évolue, progressivement, vers un traitement plus rationnel des déchets. Enfin, malgré quelques accidents récents, comme l'explosion d'un silo à grains à Blaye, la France semble moins vulnérable que ses voisins aux catastrophes naturelles ou technologiques.

Les progrès sont donc réels mais le sentiment général, dans la population comme chez les responsables, est qu'ils sont sensiblement plus lents que ce qui était prévu ou souhaité. Six ans après la loi de 1992, près des deux tiers des déchets sont encore mis en décharge, et la grande majorité des incinérateurs ne respectent pas les normes pour la dioxine. Les taux de recyclage des papiers ou des plastiques restent très éloignés des meilleures performances européennes. Malgré les investissements considérables réalisés dans le domaine de l'eau, près de deux millions de personnes reçoivent une eau dépassant les valeurs limites en nitrate, près de sept une eau non conforme pour les pesticides. La qualité de la plupart des grandes rivières reste médiocre et l'on reste très souvent dans l'incertitude quant aux performances réalisées dans l'assainissement collectif faute d'indicateurs fiables. La France demeure un des derniers pays d'Europe à utiliser de l'essence plombée, et est au contraire au premier rang pour le nombre de jours où les valeurs limites de l'ozone sont dépassées. Comme il y a dix ans, plus de sept millions de personnes restent exposées à un niveau de bruit des transports supérieurs à 65 dB(A), et l'exposition au bruit des avions s'accroît, dans un contexte « d'explosion » du trafic aérien (en vingt ans, les kilométrages parcourus en France en avion ont été multipliés par six, contre « seulement » deux pour l'automobile). Enfin, la multiplication récente des alertes ou incidents mineurs tout au long du cycle de production, d'utilisation et de retraite-

ment du combustible nucléaire montre que l'objectif d'une sécurisation totale de l'ensemble de la filière n'est pas encore totalement atteint.

Le même sentiment partagé, mêlant échecs et réussites, caractérise l'aménagement du territoire. L'extension réelle des systèmes de protection n'a pas permis d'éviter la banalisation insidieuse de la nature « ordinaire » et celle des paysages, profondément transformés, fragmentés et souvent défigurés par la suppression des haies, la disparition des zones humides, la réduction des prairies, le développement des infrastructures ou la multiplication des ZAC qui va souvent de pair avec l'extension anarchique des entrées de villes. Certes, 9 % du linéaire côtier est protégé grâce au Conservatoire du littoral; mais l'objectif fixé du « tiers sauvegardé » reste encore lointain. La concentration de la population française dans les grandes villes de plus en plus éclatées s'accélère, entraînant une dégradation des conditions de vie et de transport pour les catégories sociales les plus défavorisées. Les inégalités « écologiques » entre quartiers ou entre villes plus ou moins riches s'accroissent, même si on arrive encore difficilement à les mesurer : on est donc encore très loin, dans certains de ces espaces, d'un aménagement « durable ».

La relance, engagée, de la politique de l'environnement et l'intégration réalisée avec l'aménagement du territoire, laissent envisager des améliorations sensibles dans beaucoup de ces domaines : mais le poids de l'héritage, pour les générations à venir, risque d'être, aussi, considérable.

Le legs du XX^e siècle

On connaît l'héritage que le XIX^e siècle avait légué aux pays les plus anciennement industrialisés : villes noircies par la poussière, rivières transformées en égouts, épidémies de tuberculose, régions marquées par la mono-industrie du charbon, de l'acier ou de la chimie minérale, exploitation minière des ressources,...

Sans doute notre siècle laissera-t-il au suivant une conscience beaucoup plus grande des problèmes d'environnement, ainsi que des techniques ou des institutions déjà bien éprouvées.

Mais le XX^e siècle laissera aussi aux générations futures beaucoup de problèmes non traités et dans une très large mesure « stockés », « mis

en réserve » dans les milieux naturels ou les infrastructures : déchets nucléaires ou toxiques mal éliminés, métaux lourds ou pollutions chimiques diffuses « emmagasinés » dans les sols, les sédiments ou les océans ; bâtiments à désamianter ; centrales nucléaires ou plates-formes pétrolières à démanteler ; réseaux d'eau vieilliss ; CFC ou gaz à effets de serre accumulés dans la haute atmosphère ; stocks de pêche appauvris ou sols érodés par une exploitation trop intensive ; espaces ou paysages artificialisés ; friches agricoles, industrielles ou urbaines, etc.

Tous ces problèmes sont abondamment abordés dans le présent rapport, qui apporte, en particulier, des informations originales sur la pollution des sols (2 000 ou 300 000 sites encore pollués ?), les phénomènes d'érosion, l'accumulation des métaux lourds et des pesticides, dans les différents milieux, ou l'encombrement des fonds marins par les déchets (300 millions de débris dans le bassin nord-est de la Méditerranée, 50 millions dans le golfe de Gascogne !).

Mais au-delà de ces exemples précis, l'énumération précédente suggère, en réalité, une des transformations majeures que devrait connaître la problématique de l'environnement au siècle prochain : alors que la priorité a été, jusqu'ici, légitimement donnée au traitement des « flux » (émissions de pollution ou prélèvements de ressources), le siècle à venir devra accorder une attention beaucoup plus grande à la gestion ou à la restauration des stocks (et en particulier du sol), ce qui passera à la fois par une redéfinition des droits de propriété, une prévention beaucoup plus active des irréversibilités et un effort systématique de récupération et de réhabilitation des milieux dégradés.

C'est cette attention portée aux problèmes de stocks, de capitaux, de patrimoines... que l'on retrouve, en partie au cœur de la notion de « développement durable », même si celle-ci s'intéresse aussi aux questions plus immédiates de compétitivité et d'équité sociale.

Vers une nouvelle configuration de risques pour le prochain siècle ?

Si depuis trente ans beaucoup d'efforts ont été faits pour réduire la pollution des rivières ou celle de l'air dans les villes, il est probable, en raison des phénomènes cumulatifs évoqués pré-

cedemment, que le siècle prochain sera aussi (outre l'effet de serre), celui des sols et des océans. Ce n'est donc pas un hasard si le présent rapport leur accorde une large place¹. Malheureusement, les chiffres dont on dispose sur la nature et la biodiversité - et en particulier ceux cités ici sur la France ou les Dom-Tom -, restent, en revanche, trop imprécis pour qu'on puisse dessiner des tendances aussi claires.

Il n'y a, cependant, aucune raison pour que les problèmes auxquels seront confrontées les générations à venir soient exactement de même nature qu'aujourd'hui. Il faut, au contraire, d'ores et déjà anticiper les effets- positifs ou négatifs - des changements techniques en cours, et les conséquences - qui seront croissantes - de notre interdépendance avec le reste du monde.

Une enquête réalisée récemment auprès d'un millier² de scientifiques du monde entier laisse, en effet, envisager une « nouvelle configuration » de risques pour l'environnement futur, structurée autour d'une dizaine de thèmes étroitement liés entre eux : les risques génétiques ou liés aux biotechnologies ; les effets combinés de contaminants chimiques (effets cancérigènes ou sur la reproduction) ; les nouvelles maladies ou nouveaux virus ; la maîtrise des procédés technologiques complexes ; les risques (ou opportunités) liés aux nouvelles technologies de la communication (dont les radiations ionisantes et les conséquences de ces techniques sur nos représentations de l'environnement) ; la croissance de la désinformation et de l'incertitude scientifique ; la fréquence accrue des événements météorologiques liés au réchauffement climatique ; l'aggravation des conflits sur les ressources communes (eau, pêcheries, sol, énergie) ; le terrorisme environnemental ; et, enfin, les risques d'inadaptation et de blocage institutionnels (ce que les spécialistes appellent les problèmes de « gouvernance »).

1 - Voir également les conclusions du récent colloque de Montpellier sur les sols, ou celles du rapport de la Commission mondiale, présidée par Marco Suarez, sur les océans.

2 - Source : Credoc, CPVS, École des mines de Paris, GEP Environnement : « Problèmes d'environnement prioritaires et problèmes émergents pour le prochain siècle ». Enquête auprès de la Communauté scientifique internationale, 1988 (sous la direction de J. Theys, J.P. Volatier et C. Courtet).

Cette liste n'est naturellement pas la seule possible. Il faudrait aussi tenir compte d'évènements majeurs non prévisibles, et surtout pouvoir tenir compte de la diversité – si importante en France – des situations locales.

Ce qu'il est néanmoins intéressant de remarquer, c'est la place importante qui est accordée, par les scientifiques eux-mêmes, aux problèmes futurs de qualité de l'information, de fiabilité ou de crédibilité des données, – et ceci non seulement comme support de connaissance ou d'évaluation, mais aussi comme instrument de politique publique et d'ouverture du débat démocratique.

C'est ce défi de l'information qu'essaye de relever ce second rapport sur l'état de l'environnement, publié par l'Ifen. Dans certains domaines, et en particulier dans celui du « développement durable », nous avons conscience de ne pas encore y être parvenu. Une attention particulière devrait donc être apportée à ce thème dans ce qui sera le premier rapport du siècle à venir. Mais n'est-ce pas une tâche commune pour toute la société française ?

Jacques Theys,
directeur scientifique de l'Ifen

3 - L'Agence américaine de l'environnement a récemment publié un travail similaire à celui fait en France dans lequel sont mis en avant des thèmes, tels que la détérioration des océans, les conflits sur les ressources ou les effets sur la reproduction des EDS (Endocrine Diminishing Substances).

L'état des milieux et les territoires
L'ÉTAT DES MILIEUX



